



# 28ème TOUR CYCLISTE DE LA GUYANE - Ed. 2017



## COMMUNIQUÉ : Étape 8 - Tr. 1

Communiqué n° 9

KOUROU => RÉMIRE

Comité Rég. de Cyclisme Guyane

26/08/2017

### DÉCISIONS DU JURY ET I NFORMATIONS

Pour le contre-la-montre, les coureurs doivent se présenter 15 mn avant leur horaire de départ pour le contrôle de leur vélo, et ne plus quitter l'enceinte du départ.

Les vélos ayant déjà été vérifiés à l'étape 2 tronçon 2, ils doivent être conformes.

Pour rappel, une seule dérogation (avancement de la selle entre -5 cm et 0 cm ou prolongateurs entre 75 cm et 80 cm) sera autorisée.

**Rappel :**

Il est demandé aux équipes de ramener les transpondeurs à l'issue de la dernière étape au mobil home des officiels sur la ligne d'arrivée.

Le Jury des Commissaires